

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° 20250623-270

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Concours de pétanque	
Date	Le dimanche 13 juillet 2025 de 12h00 à 02h00	
Lieu	Terrains de pétanque de Ponty	
Demandeur	Mme Stéphanie GRANDPEYRE – Vice-Présidente de l'association Louison Khider	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 28 mai 2025 par Mme Stéphanie GRANDPEYRE – Vice-Présidente de l'association Louison Khider

Arrête,

Article 1 : Mme Stéphanie GRANDPEYRE – Vice-Présidente de l'association Louison Khider est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 13 juillet 2025 de 12h00 à 02h00, sur le terrain de pétanque de Ponty à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme Stéphanie GRANDPEYRE – Vice-Présidente de l'association Louison Khider ;

Fait à Ussel, le 23 juin 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,**



Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 12 4 JUIN 2025

Notification le :